



Rapport des formations obligatoires des élus municipaux

Municipalité de Nomingue
Déposé le 14 avril 2026

Préambule

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), tout membre d'un conseil d'une municipalité doit participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

En vertu de l'article 8 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (chapitre M-22.1), le ministre des Affaires municipales peut prévoir par règlement les formations que doivent suivre les membres des conseils municipaux et prescrire toute condition et toute modalité concernant la participation à ces formations.

De plus, conformément à l'article 8 § 3 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire* ainsi qu'à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), lorsqu'un membre du conseil déclare avoir participé à l'une des formations obligatoires à la greffière-trésorière, cette dernière doit en faire rapport au conseil.

Objet

Toute municipalité locale tient à jour sur son site Web la liste des membres de son conseil qui ont participé à l'ensemble des formations prescrites par l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM) ainsi que le Règlement sur la formation des élus municipaux (art. 8, al. 3 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire*).

Formations obligatoires des élus municipaux

1. Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Cette formation vise à susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale, favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie et permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci. Elle doit aussi porter sur le rôle et les responsabilités des élus municipaux.

2. Formation sur le rôle des membres des conseils municipaux et sur le système municipal

Le contenu obligatoire et la durée minimale sont prévus à l'annexe I du Règlement sur la formation des élus municipaux, couvrant notamment les thèmes suivants :

- Le fonctionnement de la municipalité locale et régionale et du conseil municipal, incluant les sous-thèmes suivants;
- Les relations entre les instances politiques et administratives de la municipalité, incluant les sous-thèmes suivants;
- La gestion budgétaire, les finances et la fiscalité municipales, incluant les sous-thèmes suivants;
- L'aménagement et l'urbanisme, incluant les sous-thèmes suivants.



Catherine Clermont
Directrice générale
Greffière-trésorière



Rapport de formation

	Maire	Conseiller siège #1	Conseiller siège #2	Conseiller siège #3	Conseiller siège #4	Conseiller siège #5	Conseiller siège #6
Nom de l' élu	Francine Létourneau	Gaétan Lacelle	Julie Miron	Philippe Carrière	Luc Boisvert	Ginette Therrien	René Lalande
Mandat : Premier mandat ou mandat subséquent	Mandat subséquent	Mandat subséquent	Premier mandat	Premier mandat	Mandat subséquent	Premier mandat	Mandat subséquent
Date de début du présent mandat (assermentation)	2025-11-02	2025-11-02	2025-11-02	2025-11-02	2025-11-02	2025-11-02	2025-11-02
FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE							
Date(s) de la formation	2026-02-07	2026-02-07	2026-02-07	2026-02-07	2026-02-07	2026-02-07	2026-02-07
Date de déclaration de la participation de l' élu à la formation	2026-02-12	2026-02-12	2026-02-12	2026-02-12	2026-02-12	2026-02-12	2026-02-12
FORMATION SUR LE RÔLE DES MEMBRES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET SUR LE SYSTÈME MUNICIPAL							
Titre(s) de la formation	Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu(e)	Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu(e)	Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu(e)	Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu(e)	Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu(e)	Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu(e)	Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu(e)
Date(s) de la formation	Présentiel : 2025-12-09 et autoapprentissage	Présentiel : 2025-12-09 et autoapprentissage	Présentiel : 2025-12-09 et autoapprentissage	Présentiel : 2025-12-09 et autoapprentissage	Présentiel : 2025-12-09 et autoapprentissage	Présentiel : 2025-12-09 et autoapprentissage	Présentiel : 2025-12-09 et autoapprentissage
Date de déclaration de la participation de l' élu à la formation	2026-02-24	2026-02-24	2026-01-22	2026-03-18	2026-02-24	2026-02-24	2026-01-20

Ce rapport a été déposé à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Nomingue tenue le 14 avril 2026.

Catherine Clermont
Directrice générale
Greffière-trésorière